

## **Ma classe au cinéma – Conditions d'utilisation du streaming et des ressources pédagogiques**

Pour chaque œuvre cinématographique inscrite au catalogue de Ma classe au cinéma, le CNC signe avec le distributeur une convention encadrant l'utilisation de son œuvre dans le cadre du dispositif.

### **1/ Visionnement des films via des liens « streaming » par les comités de pilotage locaux**

Les conventions prévoient les dispositions suivantes :

#### En pratique :

Le laboratoire habilité par le CNC met à disposition des coordinations locales une version de l'œuvre en « streaming » avec une « watermark » (tatouage numérique) représentant le logo du CNC.

Les coordinations locales ne peuvent diffuser ce lien qu'aux membres de leur comité de pilotage, qui ne doivent l'utiliser que pour les besoins exclusifs du comité à savoir le visionnage de l'œuvre en vue d'établir la programmation.

Le lien de visionnage a une durée limitée : il est recommandé de ne pas dépasser 2 semaines.

### **2/ Visionnement des films via des liens « streaming » par les enseignants**

Les conventions prévoient les dispositions suivantes :

#### En pratique :

Lorsqu'une coordination estime qu'il est nécessaire d'adresser un lien de visionnage d'un film à des enseignants, elle doit en faire la demande préalable au distributeur.

Ce dernier fait le choix :

- soit de lui adresser directement un lien ;
- soit de lui donner son accord pour passer par la solution habilitée par le CNC. Dans ce cas, la durée du lien de visionnement qu'elle adresse aux enseignants ne peut excéder 5 jours.

Il est rappelé que cette solution n'a rien de systématique ou d'automatique et qu'elle ne doit nullement se substituer aux prévisionnements et formations organisées dans les cinémas partenaires.

**NB : Seuls les titres programmés par la coordination peuvent être adressés aux enseignants.**

### **3/Utilisation des ressources pédagogiques**

Les conventions prévoient les dispositions suivantes :

#### En pratique :

**En ce qui concerne les ressources pédagogiques et les vidéos éditées par le CNC** pour « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » :

- Chaque coordination peut citer ces ressources et vidéos en **renvoyant vers un lien sur le site du CNC** ;
- Les ressources pédagogiques et les vidéos réalisées par le CNC ne peuvent être téléchargées pour être mises en ligne directement sur le site internet des coordinations locales.

**En ce qui concerne les supports d'accompagnement et de promotion réalisés par les coordinations locales :**

- Chaque coordination peut utiliser quelques photogrammes de l'œuvre programmée et son affiche afin d'illustrer les supports d'accompagnement et de promotion qui seront réalisés et diffusés gratuitement dans le cadre du dispositif ;
- Ces supports peuvent être mis en ligne sur le site internet de la coordination locale.

**NB : Pour tout autre type d'utilisation, chaque coordination doit faire une demande d'autorisation expresse au distributeur de l'œuvre cinématographique.**